



VAILLY



Juillet 2015

Bulletin d'informations municipales

SOMMAIRE

Mot du Maire p. 3

GESTION COMMUNALE

- Le budget p. 4-5
- Les intempéries p. 6
- Les travaux en cours p. 7
- La vie de nos écoles p. 8-9
- Associations p. 10

INTERCOMMUNALITÉ

- Interview de Jacqueline Garin p. 11
- Pôle petite enfance p. 12
- Les sentiers p. 13

VIE QUOTIDIENNE

- Les commerçants p. 14-16
- Tradition : L'emmontagnée p. 17
- Jardinage p. 17
- Agenda p. 18-19

Naissances (premier semestre)

Le 3 janvier 2015, Eléonore GRANGEON,
fille de Benoît GRANGEON et de Nathalie BURLE,
"Sous La Côte", "Le Cœur du Brevon".

Le 13 février 2015, Justine CHEVALLET
fille de Bruno CHEVALLET et de Magali VITTOZ,
Sous La Côte.

Le 15 avril 2015, Mily TIMMERMAN
fille de Thibault TIMMERMAN et de Marlyse PLANCHAMP,
domiciliés à VAILLY, Sous La Côte, "Le Cœur du Brevon".

Le 5 juin 2015, Maëlle DEVROUX
fille de Stéphane DEVROUX et de Mawuena AKPOVI,
Chef-Lieu, "Le Billat".

Mariage

Le 10 mai 2015, Christophe CHEVALLET
et Coraline BOUVIER, "Sous La Côte", "Le Cœur du Brevon".

Etat civil

Décès

Le 29 janvier 2015, Frédéric COGNEAUX, à
l'âge de 48 ans, Les Charges-d'en-Bas

Le 20 avril 2015, Romain GIROD,
à l'âge de 28 ans, Armoy



A l'heure où l'essentiel de la communication passe par Internet, nous avons souhaité renouveler le site de la commune de Vailly pour qu'il soit plus dynamique et attrayant. Le plus gros du travail est aujourd'hui réalisé, mais des rubriques sont encore à compléter ou à actualiser. Ce travail de conception a été réalisé en interne par des conseillers municipaux, nous les remercions d'avoir mis leurs compétences au service de ce projet.

Si Internet est incontournable pour une bonne communication, c'est aussi avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons ce troisième numéro du bulletin municipal de Vailly. Là aussi, le travail de la commission chargée d'élaborer ce document "papier" qui permet à tous d'être informés sur la vie de notre commune, est à souligner.

Dans ce nouveau numéro, nous vous proposons les informations habituelles sur la gestion communale avec un point particulier sur les emprunts, sur le budget consacré à l'école primaire et sur le coût de la réforme des rythmes scolaires.

Notre quotidien communal étant depuis le 1^{er} janvier 2014 étroitement lié à la Communauté de Communes du Haut-Chablais, il était donc important de rappeler le contexte, les enjeux et l'avenir de notre territoire en laissant la parole à Jacqueline Garin, Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Nous poursuivons également, dans ce numéro, le tour des commerçants entrepris depuis juillet 2014, avec un coup de chapeau particulier sur l'établissement qui a contribué à faire connaître Vailly dans le Chablais et au-delà : la boulangerie. La famille Chatellain qui depuis des décennies s'est forgée une réputation dans la fabrication artisanale du pain au levain a en effet décidé de passer le flambeau, et ce sont deux jeunes Vailliérands, Kévin et Céline Trabichet, qui ont désormais entre leurs mains la fabrication du pain de Vailly.

Nous vous invitons enfin à consulter l'agenda des manifestations, il vous permettra de prendre connaissance des animations organisées dans la commune jusqu'à la fin de l'année. L'énergie déployée pour les organiser n'a d'autre objectif que de soutenir de bonnes actions et partager de bons moments de convivialité.

Bon été à tous.

Yannick TRABICHET

Pour contacter votre mairie
04 50 73 80 07
secretariat@vailly.fr
www.vailly74.fr

Ouverture du secrétariat :

- le lundi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Fermé le jeudi.

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 28 août.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le :
06 77 00 63 43 ou le 06 26 33 58 51.

- Directrice de la publication :
Yannick Trabichet

- Comité de rédaction :
Marlène Bondaz, Céline Chevallet,
Romain Gurliat, Laurent Nazaire,
Sylvain Rochy, Michaël Stehlin

- Création et impression :
Fillion Imprimerie
74200 Allinges
Papier écolabelisé Norme FSC

DETTE COMMUNALE

Focus sur les emprunts du budget principal

Le tableau ci-dessous présente les montants de l'encours de crédit par thèmes ainsi que les années d'échéance du remboursement.

Opérations	Montant initial de l'emprunt	Montant restant à rembourser au 1/01/2015	% par rapport à la dette totale	Dernières échéances
Réhabilitation Fruitière	630 000 €	485 560 €	25,71 %	oct-31
Achat et aménagement commerces Sous-La-Côte	670 000 €	552 200 €	29,24 %	A partir de 2032
Ecole du Lavouet	260 686 €	78 719 €	4,17 %	mars-18
Enfouissement Réseaux électriques	885 477 €	763 694 €	40,44 %	A partir de 2028
Divers	26 000 €	8 337 €	0,44 %	janv-18
TOTAL	2 472 163 €	1 888 510 €	100 %	

Pour 2015, le remboursement du capital de dette s'élève à 109 210 € et les intérêts sont provisionnés pour 55 000 €. Aucune baisse significative n'est attendue avant 2028.

Focus sur les emprunts du budget de l'eau

Comme pour le budget principal vous trouverez ci-dessous les grandes masses de l'endettement du budget de l'eau/assainissement ainsi que les années d'échéance.

Opérations	Montant initial de l'emprunt	Montant restant à rembourser au 1/01/2015	% par rapport à la dette totale	Dernières échéances
Eaux usées (stations et réseaux)	637 466 €	321 531 €	54,10%	Echéances significatives à compter de 2028
Eau potable (Réservoirs, réseaux)	460 000 €	272 838 €	45,90%	Echéances significatives en 2026
TOTAL	1 097 466 €	594 369 €	100 %	

Pour 2015, le remboursement du capital de dette s'élève à 48 250 € et les intérêts sont provisionnés pour 27 000 €. Dans le domaine de l'assainissement, les travaux à réaliser sont :

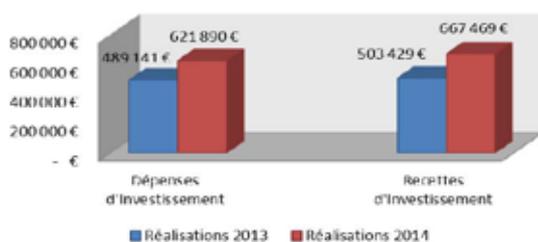
- la réhabilitation de la station de Sous-La-Côte
- assainissement d'une partie du Chef-Lieu

Le projet de la Loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire des compétences Assainissement et Eau Potable vers les intercommunalités au 01/01/2020. Si le transfert de l'assainissement collectif ne fait pas débat, celui de l'eau potable suscite plus d'interrogations (organisation par territoire, évolution tarifaire...).

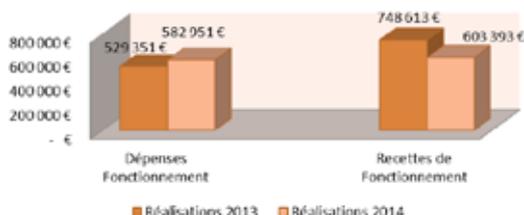
FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2014

Evolution dépenses d'investissement entre 2013 et 2014



Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014



Les principales dépenses d'investissement de 2014 concernent l'intégration des travaux d'électrification de Chez Marphoz pour un montant de 403 825 €. 53 289 € correspondent aux travaux et acquisitions réalisés pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 28 mars 2014. 64 404 € représentent les travaux et acquisitions engagés depuis avril 2014 (Réfection du parvis du monument aux morts, mobilier salle des fêtes, mobilier et matériel informatique...)

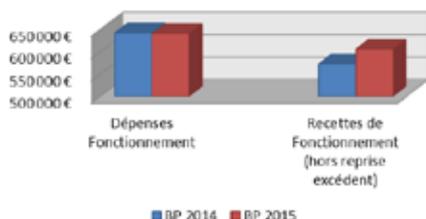
Les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 10 % entre 2013 et 2014. Cette augmentation est liée à l'accroissement des charges de personnel (mise en place de la réforme des rythmes scolaires, emplois d'été), du paiement du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales), des frais généraux versés au Syane pour les travaux Perroux/Canivet, l'intervention de l'archiviste départementale.

Les Recettes de fonctionnement sont impactées par le transfert de fiscalité vers la Communauté de Communes du Haut-Chablais (- 105 000 €).

Le Budget Primitif 2015 - Section de Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2015	% Evolution
Dépenses	641 374 €	640 259 €	-0,17%
Recettes (sans reprise d'excédent)	572 112 €	605 554 €	5,85%

Evolution Section de Fonctionnement



Les prévisions de dépenses 2015 sont pratiquement identiques à 2014. La progression des recettes de près de 6 % correspond à des ajustements par rapport aux réalisations 2014. Cette augmentation masque la baisse des dotations de l'état de plus de 10 % entre 2013 et 2015. La baisse des concours financiers de l'État va se poursuivre et elle impactera durablement les budgets des collectivités territoriales. Les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement ne suffiront pas et les communes seront contraintes de réduire leurs dépenses d'investissement et d'agir sur la fiscalité.

Le Budget Primitif 2015 - Section d'Investissement

Les principales dépenses d'investissement inscrites au stade du budget primitif sont :

- le remboursement du capital des emprunts
- le remplacement de la navette communale et des travaux de mise en conformité de l'auberge du Billiat
- un fonds de concours pour la voirie communale.

	BP 2014	BP 2015
Dépenses d'Investissement (hors Syane)	264 116 €	317 210 €
Recettes d'Investissement (hors Syane et excédent)	249 828 €	257 344 €

Les intempéries

Les intempéries du mois de mai 2015

Au début du mois de mai dernier, la Haute-Savoie a connu des intempéries avec de fortes pluies et une brusque montée des cours d'eau.

Au niveau communal, les dégâts suivants ont été constatés :

- Route de la Buchille, éboulement en limite avec la commune de Bellevaux nécessitant la fermeture de la route.
- Chez Marphoz avec un glissement de terrain talus aval "Route de Chez Jean Roch".
- Pont des Plagnes : descellement de pierres.



Glissement de terrain en aval de la route de Chez Jean Roch



Descellement de pierres sous le pont des Plagnes

Dans de nombreux hameaux, notamment aux Excoffons et Chez Marphoz, les systèmes d'évacuation d'eaux pluviales ont été saturés, des ruisseaux ont débordé, un glissement de terrain s'est également produit Sous-la-Côte, mobilisant des moyens humains et techniques importants durant la journée du 4 mai 2015.

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient sincèrement toutes les personnes qui sont intervenues et qui se sont mobilisées durant ces intempéries.

Le fonds de solidarité en faveur des collectivités locales a été sollicité par la Communauté de Communes du Haut-Chablais, compétente en matière de voirie communale.



Sous le pont des Aix



Glissement de terrain en aval de la route de la Buchille

Les projets 2015

Les travaux et dossiers en cours

- Une consultation est en cours pour l'acquisition d'un véhicule de transport en commun.
- Le chantier de mise en souterrain des réseaux "Perroux Canivet" va bientôt être réceptionné. La réfection de la voirie communale sur ces deux secteurs sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.



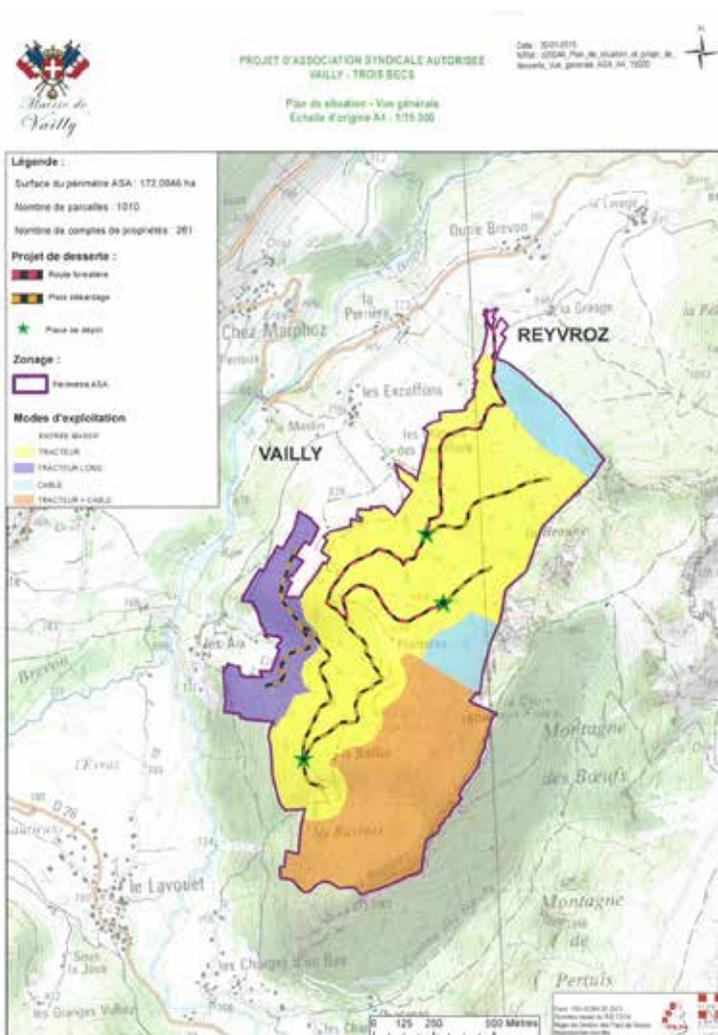
• ASA des 3 Becs

Le dossier a été déposé en Préfecture le 2 juin 2015, et l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique devrait être pris dans le courant du mois de juillet.

La création d'une Association Syndicale Autorisée, après plus de trois années de réflexion et de travail, est aujourd'hui sur les rails.

Réaliser et entretenir une desserte forestière sur ce massif de plus de 172 ha divisés en 1010 parcelles permettrait d'exploiter la forêt dans des conditions économiquement favorables et de lutter efficacement contre les risques naturels et d'incendies.

Ce projet, d'Association Syndicale Autorisée porté par la commune de Vailly, est un outil indispensable et préalable à une gestion durable de ce massif des 3 Becs. Cette forêt constitue un élément essentiel de notre paysage sur lequel nous devons veiller.



Emplois d'été

Cinq jeunes de notre commune seront employés pendant la saison d'été. Ce sont d'abord Alexia Girod, Laurie Hauteville-Longet et Mélanie Meynet qui assureront la première période du 20 au 31 juillet, puis ce sera au tour de Coraline Léger et Lauria Trabichet de les remplacer du 3 au 14 août. Des travaux d'entretien des espaces verts, de nettoyage et de rangement de locaux, de peinture seront confiés à ces jeunes qui, le temps des vacances seront au service de notre commune.

La vie de nos écoles

Rentrée scolaire 2015-2016 à l'école élémentaire

Les horaires

Un allongement de la pause méridienne d'un quart d'heure, validé par le conseil d'école, a été accepté par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Cet aménagement répond aux besoins des enfants qui pourront prendre leur repas dans de meilleures conditions. Les horaires sont établis comme suit :

- 8 h 30 - 11 h 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins
- 13 h 30 - 15 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midis
- 8 h 30 - 11h 30 le mercredi

Le transport scolaire

L'acquisition d'un nouveau bus scolaire, répondant aux normes de sécurité applicables à compter du 1^{er} septembre 2015, est en cours. Les informations précises sur le circuit seront communiquées à la rentrée lorsque nous connaissons précisément les enfants concernés. Le Conseil Municipal a souhaité maintenir ce service proposé gratuitement aux familles pour favoriser le transport en commun plus écologique et plus sécurisé.

Les temps d'activités péri-scolaires

Pour la semaine du 1^{er} au 4 septembre 2015, une garderie sera assurée, les enfants inscrits pourront être accueillis le mardi 1^{er} septembre. Le programme des activités sera proposé dès le 7 septembre avec une organisation similaire à celle de 2014/2015. Les TAP ont lieu le lundi, mardi, et jeudi de 15h 30 à 16h 30.

La garderie Péri-scolaire

Les enfants seront accueillis :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7 h 45 à 8 h 15
- les lundis, mardis, jeudis de 16 h 45 à 17 h 30
- les vendredis de 15 h 45 à 16 h 30

Cantine

Corinne Bidal et Sylvie Costa assureront le service de la cantine, les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} octobre 2015. Pour le jour de la rentrée l'inscription se fera auprès de Corinne Bidal le matin même. Les tickets de cantine pourront être achetés dès le lundi 31 août 2015.

Informations complémentaires

Une permanence sera assurée à la Mairie de Vailly, vendredi 28 août 2015, de 9 h à 11 h et de 16 h à 17 h 30, afin de vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

A propos des crédits scolaires

Ce que dit la loi

L'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois de Jules Ferry. La commune a la charge des écoles maternelles et primaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement (article L. 212-4 du code de l'éducation).

Les manuels et fournitures scolaires individuelles ne relèvent pas du matériel d'enseignement à la charge de la commune et ne sont donc pas compris dans les dépenses obligatoires de fonctionne-

La vie de nos écoles

ment des écoles primaires.

Dans les Faits

L'Inspection générale de l'éducation nationale indique pourtant que, dans les écoles primaires, depuis 1890, l'achat des "fournitures scolaires" (dont la papeterie, les craies, les crayons, les gommes, les photocopies, etc.) incombe aux municipalités, tout en précisant que l'achat de manuels proprement dits n'est pas une obligation. Aucun texte ne fixe cependant clairement ce principe. Chaque commune fait comme bon lui semble.

Dans notre commune

En 2014, la dépense "fournitures scolaires" représente 5092 € soit près de 73 € par enfant (69 enfants scolarisés dont 16 en grande section maternelle).

A partir du 1^{er} janvier 2015, le conseil municipal a décidé d'accorder 55 € par élève. Cette somme correspond à la moyenne relevée dans les communes voisines.

En investissement, ce sont plus de 31 000 € qui ont été consacré à l'acquisition de matériel informatique (acquisition de tableaux numériques) et mobilier en 2014.

Chaque année, le CCAS participe au Noël de l'école pour près de 400 €. En 2015, une subvention de 2 500 € a été versée pour le projet "Classe de mer".

Réforme des rythmes scolaires

Bilan financier année scolaire 2014/2015 des TAP (Temps d'activités périscolaires)

Nombre d'heures effectués.....	300 heures
Dont heures non rémunérées (bénévoles).....	61 heures
Coût personnel communal et intervenant extérieur (sport).....	6 870 €
Achat de fournitures.....	1 436 €
Coût total (hors frais de bâtiment).....	8 306 €
L'état a reversé par le biais du fonds d'amorçage.....	6 210 €
(90 € par enfant dans notre commune éligible à Dotation de Solidarité Rurale "montant cible")	

La Garderie Périscolaire

Mise en place à la rentrée 2014, la garderie fonctionne chaque jour entre 7 h 45 et 8 h 15 et l'après-midi entre 16 h 45 et 17 h 30 sauf le vendredi entre 15 h 45 et 16 h 30.

Nombre d'heures effectués.....	136 heures
Coût du personnel.....	2 465 €
Participation des familles.....	608 €

Dans notre commune, il y a un attachement fort à l'école et tous les efforts consentis en termes d'investissement (école numérique), de service périscolaires (TAP, garderie) et de transport sont destinés à promouvoir une école rurale de qualité. Notre établissement, avec son charme désuet

Associations

Les subventions aux associations

Lors de sa séance du 12 mai dernier, le conseil municipal a voté le montant des subventions attribuées aux associations.

Petit rappel : en début d'année un dossier de demande de subvention avait été formalisé. Ce formulaire, destiné aux associations, était disponible en mairie ou en téléchargement sur le site internet de la commune. Les dossiers reçus ont été examinés par la Commission "Affaires scolaires, Vie associative, Culture, Jeunesse, Sport et Vie quotidienne" qui a proposé de privilégier les associations communales et intercommunales.



Le Conseil d'administration du Bell'gym club a tenu son Assemblée Générale "Au Brevon"

Les demandes de la coopérative scolaire pour le projet de classe de mer et celle de l'Union Instrumentale de Vailly pour le renouvellement de costumes ont fait l'objet d'une attention particulière.



Le club d'amitié "les Mésanges" se réunit chaque premier mardi du mois à la maison des services

Associations de Vailly

- Club d'amitié les Mésanges	300 €
- Coopérative de l'école élémentaire ..	2 500 €
- Section AFN.....	300 €
- Union Instrumentale.....	2 500 €

Associations Intercommunales

- Bell' gym club.....	150 €
- Brevon-Bénin.....	200 €
- Chœur du Brevon	200 €
- F-C Brevon.....	150 €
- MJC du Brevon.....	400 €
- Secours en montagne.....	150 €
- Ski-Club de Lullin	200 €

Total : 7 050 €

Imaginez un blason pour Vailly

Le concours "un blason pour Vailly" s'est terminé le 31 mai dernier. Nous remercions toutes les personnes qui ont consacré un peu de temps à ce projet.

La commission patrimoine se réunira au cours de l'automne, en présence d'un représentant des archives départementales, afin de choisir parmi les 15 armoiries reçues en mairie, celle qui représentera notre commune.

Il est également prévu d'exposer l'ensemble des projets de blason.

Interview de Jacqueline Garin



Le mot de Jacqueline Garin,
Présidente de la Communauté de Communes
du Haut-Chablais

Voilà plus d'un an que la Communauté de Communes du Haut-Chablais a été mise en place. Nous avons appris à nous connaître et nous avons atteint une bonne vitesse de croisière nous permettant de travailler sur les compétences qui incombent la communauté de communes.

Ces compétences concernent essentiellement le service à la personne qui guide nos préoccupations, son bien vivre, son bien-être et la qualité de vie, de la petite enfance aux séniors. Pour la vallée du Brevon nous travaillons sur la création d'une nouvelle crèche qui sera construite à proximité de l'école maternelle intercommunale.

Nous devons également dès cette année mettre aux normes les deux terrains de football situés à Bellevaux et Reyvroz.

L'organisation des transports a été revue dès 2014 avec le passage du brev'bus sur la commune de Vailly ainsi que le passage le samedi de la ligne régulière en direction de Thonon.

Une réflexion est en cours avec les professionnels de santé volontaires à propos de l'offre de soin sur la vallée.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, vos inquiétudes. Prochainement vous recevrez le journal de la CCHC dans lequel vous trouverez un questionnaire que je vous invite à compléter et nous faire parvenir. Vos réponses sont très importantes et nous serviront à construire notre projet de territoire 2014-2030.

Une réunion publique vous sera proposée en automne où nous pourrons débattre ensemble de l'avenir de nos vallées.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Jacqueline Garin



Le 23 juin dernier, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Vailly.

Petite Enfance

L'aménagement d'un pôle "petite enfance"

Le SIVU du Val d'Hermone (Syndicat à Vocation Unique) gère l'école maternelle intercommunale (3 classes et 89 enfants scolarisés en 2014/2015). Le bâtiment a été construit au début des années 1990 sur un vaste terrain près du hameau de Pimberty.

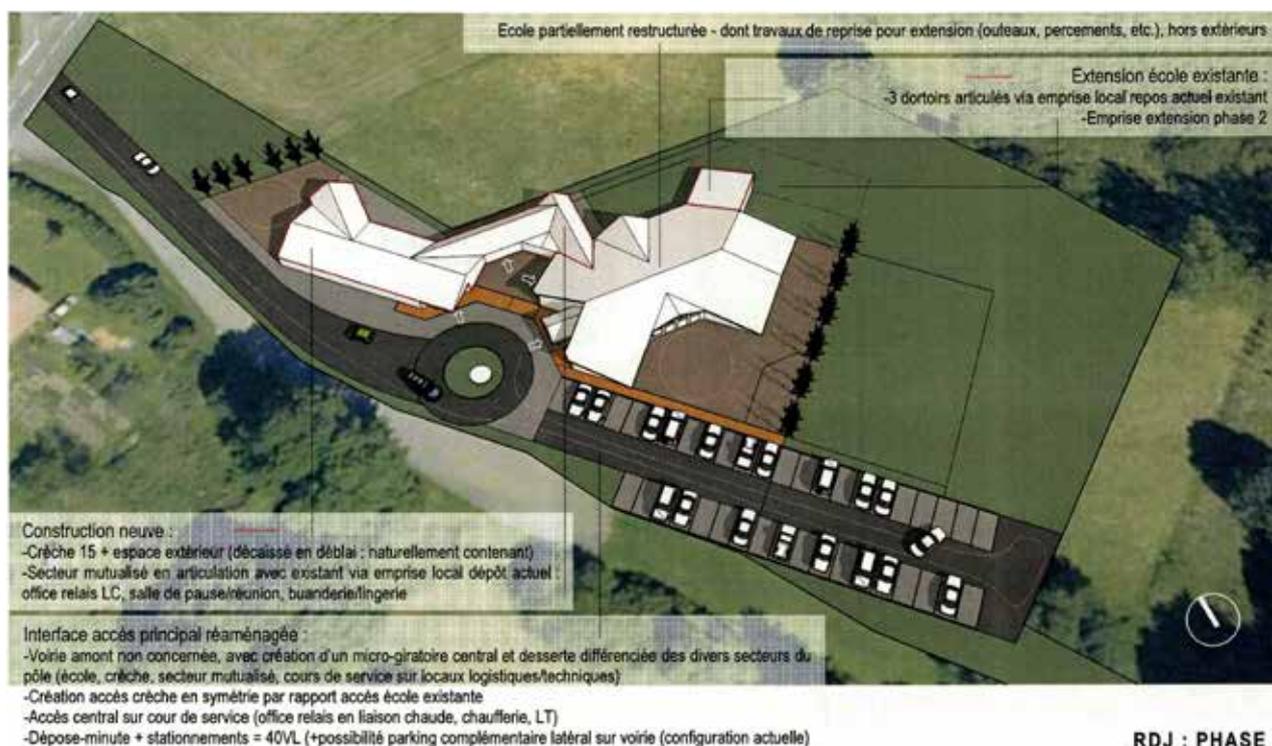
Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut-Chablais finance la crèche associative "les Bout'chou du Brevon" (13 enfants), actuellement hébergée au rez-de-chaussée supérieur de l'ancien presbytère.

Afin de mieux répondre à la croissance démographique de ces dernières années et à l'évolution de notre société, des discussions se sont engagées entre la Communauté de Communes du Haut-Chablais et le SIVU du Val d'Hermone pour la création d'un véritable "pôle petite-enfance" au sein de notre vallée.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui a été validée au cours du mois de juin par les deux collectivités. Cette étude porte notamment sur une extension du bâtiment actuel de l'école maternelle (aménagement de nouveaux locaux de cantine, d'activité et de repos), la création d'une crèche pour "les Bout'chou du Brevon", ainsi que la mutualisation de certains espaces nécessaires aux deux structures.

Pour le financement de ce projet, une clé de répartition sera validée par la Communauté de Communes du Haut-Chablais et le SIVU du Val d'Hermone. Les aides financières seront sollicitées auprès des partenaires intervenant sur ces compétences : le Conseil départemental dans le cadre de l'aide aux familles, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, la CAF, mais aussi l'ADEME pour le remplacement de la chaudière et l'agence de l'eau pour la réhabilitation du dispositif d'assainissement.

Au cours des prochains mois, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce projet communautaire.



Les sentiers

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Haut-Chablais gère l'ensemble des sentiers pédestres des 15 communes qui la composent, de Bellevaux à Avoriaz.

La CCHC entretient, aménage et balise ces sentiers et en assure la promotion.

La communication se fait en partenariat avec l'Association des Portes du Soleil, pour la Vallée d'Aulps, et avec le Syndicat des Alpes du Léman pour la Vallée du Brevon, mais aussi avec tous les offices de tourisme du territoire.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, qui aide techniquement et financièrement les intercommunalités pour l'entretien et le balisage des sentiers classés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), a approuvé les orientations d'une nouvelle politique de randonnée. Les élus départementaux ont souhaité remettre au cœur du dispositif les attentes des randonneurs et la valorisation des espaces naturels.

Le Conseil départemental a donc demandé aux intercommunalités de réaliser un Schéma Directeur.

La CCHC a souhaité se lancer dans cette démarche en 2015 afin de continuer à bénéficier des aides techniques et financières du CG. Le document sera réalisé en régie, en concertation avec les acteurs du

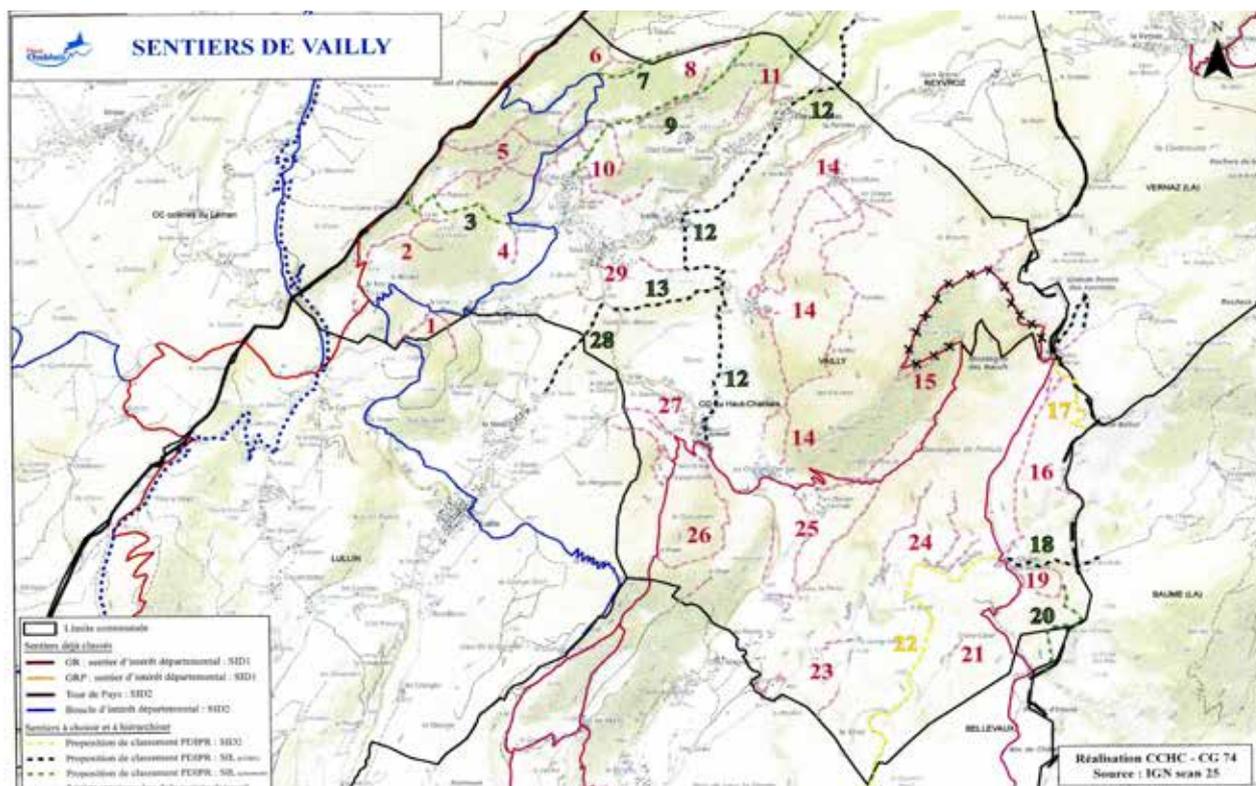
territoire (élus, offices de tourisme, accompagnateurs en montagne, services techniques des communes...).

Ce document doit d'une part, contenir le diagnostic de l'offre de randonnée actuelle du territoire (cartographie des sentiers, budget d'entretien, promotion...) et d'autre part, décrire le projet de la CCHC (entretien, balisage, budget...) et les futures orientations prévues, en choisissant et en hiérarchisant les sentiers à intégrer dans ce Schéma Directeur. Ainsi chaque sentier inscrit dans ce document sera intégré au PDIPR.

Cela permettra à la CCHC de connaître et d'organiser son offre de randonnée pédestre, de hiérarchiser ses priorités (balisage, entretien...) et de planifier sa politique de randonnée sur les 5 années à venir.

Le Schéma Directeur devrait être terminé fin 2015 afin d'être approuvé par les 15 communes et par la CCHC.

A Vailly, les sentiers qui ne seront pas classés PDIPR ou d'intérêt communautaire continueront d'être entretenus lors d'une matinée de travail qui, cette année, a rencontré un réel succès. Encore merci à tous les bénévoles qui ont œuvré sur les différents secteurs de notre commune et rendez-vous le 11 juin 2016 !



A la rencontre des Commerçants



Joseph Chatellain

C'est en 1900 que le grand-père de Jean Chatellain dit "Yan-Yan", achetait l'actuelle maison de la boulangerie de Sous-la-Côte pour la somme de 2500 francs. Il y monte un four à molasse mais l'histoire ne nous dit pas s'il y vend du pain. Son fils, Joseph, monte à Paris pendant 3 ans pour se former comme boulanger mais préfère à son retour s'occuper de la ferme familiale. La boulangerie est louée de 1928 à 1947, notamment à Lisa et Guérin Bouvier. A la mort de ce dernier, Joseph reprend les locaux. Jean a alors tout juste 17 ans et c'est auprès de son père qu'il apprend le métier. Sa mère, "la Mazie" tient le magasin et sa générosité laissera de jolis souvenirs aux gamins qui s'arrêtaient prendre du pain à la sortie du catéchisme. Si le pétrin est déjà mécanisé, il faut porter des sacs de farine de 100 kg, aller chercher l'eau au bassin et scier le bois à la main pour alimenter le four. Pas facile alors de réussir la cuisson du pain avec du bois pas toujours sec !

La recette était déjà à base de levain, comme cela se faisait dans toutes les maisons, puisqu'à l'époque, la plupart des gens fabriquaient leur propre pain et le cuisaient dans les fours de village, voire pour ceux qui en possédaient, dans des fours sur pieds. C'est Jean qui, à force d'essais, améliorera la recette pour fabriquer le pain que vous connaissez aujourd'hui. Le levain se prépare la veille au soir. Le matin, la pâte est pétrie, façonnée à la main et cuite. Ce mode opératoire qu'impose la recette au levain restera inchangé.



Jean Chatellain dit "Yan-Yan"

En 1949, la première voiture est achetée pour faire la tournée à Reyvroz puis à la Vernaz en 1952. Marie, la femme de Jean, prend la relève en faisant partie des premières femmes de Vailly à passer leur permis et seconde au magasin. La naissance des enfants, Laurence et Jean-Baptiste, coïncide avec l'arrivée des

premières usines. Les gens de la vallée vont travailler à la Cachat ou aux Fonderies du Léman, les modes de vie évoluent. On ne fait plus son pain mais on l'achète à la boulangerie. Le boulanger doit s'adapter à la demande, en fabriquant des boules plus petites que les miches de 2 kg de rigueur jusque là !

En 1978, Jean-Ba fait sa formation de boulanger à Groisy.

Il faut dire qu'avec Laurence, la boulange, ils sont nés dedans. Depuis l'enfance ils y aident leurs parents alors il faut bien poursuivre l'affaire familiale. Jean prend officiellement sa retraite en 1990 mais continue à aider au fournil. Jean-Ba modernise l'équipement et crée de nouvelles recettes, élargissant ainsi la gamme de pains et de viennoiseries. Dans son fournil se succéderont de jeunes mitrons venus donner un coup de main le week-end ou dans les temps forts de l'année : Gervaise, Fabrice, Alain, ses enfants Delphine et Florian, son épouse Virginie.... Laurence gère le magasin, l'entretien, et remplit ses cahiers de réservation dont elle seule maîtrise l'énigmatique code couleur fluo !



Jean-Baptiste Chatellain

31 mai 2015, on a éteint le four, on a fermé la caisse... Le métier consume et il est temps de passer

La boulangerie de Vailly

à une autre étape de vie, vivre sur un nouveau rythme... Fini le Ricoré avec Jean-Ba, fini le brin de causette avec Laurence. Le chat Noiraud s'inquiète mais pas trop, il a bien vu qu'un peu de levain avait été mis au congélateur... L'histoire de la boulangerie de Vailly n'est donc pas terminée, la passion de faire du bon pain non plus ! Il n'a pas fallu aller bien loin pour trouver notre nouveau boulanger : Kevin Trabichet est en effet un enfant du pays. Et fort heureusement pour nous, son épouse, Céline, a aussi eu un coup de cœur pour Vailly. Tous deux ont obtenu, après plusieurs années d'études et d'apprentissages, leur diplôme de Brevet technique au Métier de Pâtissier-Chocolatier. Ils ont ensuite travaillé plus de 4 ans à Megève dans une maison de renom où ils ont pu consolider leur savoir-faire. Ils sont très attachés à la recette traditionnelle du pain au levain et pour pouvoir perdurer la tradition, ont été formés par Jean-Ba pendant les deux mois avant la fermeture. Ainsi les mêmes types de pain seront produits à l'ouverture, en suivant les mêmes recettes. Pour autant, il y aura de la nouveauté dans l'air !

Pour commencer, la partie magasin est entièrement refaite et agrandie ce qui explique la longue fermeture (oui, un mois sans pain de Vailly, c'est très long* !). Dans le fournil sera aménagé un espace pâtisserie. Dès l'ouverture seront ainsi proposées tous les jours des pâtisseries maison, qui évolueront en fonction des fruits de saison. Ils remettront au goût du jour les bocaux de fruits consignés à l'ancienne et les confitures maison. Vous y trouverez également en vente le Dauphiné libéré.

Rendez-vous est donc pris début juillet pour découvrir votre nouvelle boulangerie et retrouver votre pain préféré !



La famille Chatellain au grand complet passe le relais à Kevin et Céline Trabichet



Horaires d'ouverture : 7 h - 12 h 30 et 16 h - 19 h 30
Fermeture le dimanche après-midi, le lundi toute la journée et le mercredi après-midi

Et Noiraud, il va devenir quoi ?

Il va tout simplement continuer sa vie de chat de la boulange. Il a adopté les nouveaux occupants, il ne lui reste plus qu'à trouver sa Pomponette !

* Note de l'auteur, au caractère subjectif totalement assumé !

Pour la petite histoire :

Jusque dans les années 70, les boulangers devaient tenir un registre officiel dans lequel ils notaient les livraisons de farine. A l'époque où les habitants de la vallée cultivaient leur blé, ils allaient le faire moudre au moulin d'Allinges, chez Fillion, grâce à un acquit. Certains choisissaient d'échanger leur farine contre du pain : 100 kg de farine permettait d'avoir 132 kg de pain, restait à payer la cuisson. C'est ce qu'on appelait la farine d'échange, qu'il fallait noter scrupuleusement dans le registre sous peine d'être amendable lors de la visite deux fois l'an de l'inspecteur chargé de vérifier la conformité des stocks avec les quantités enregistrées.

A la rencontre des Commerçants



La Maison du Brevon

C'est le 2 Janvier 2000 que Christian MOREL CHEVILLET reprend le fonds de commerce de vente de fromage et produits laitiers de Christiane TRABICHET qui avait elle-même repris la suite de son père Marcel.

Ce commerce est un camion magasin qui sillonne la commune, l'ensemble de ses hameaux ainsi que les communes avoisinantes pour se rendre au plus près des habitants.

En 2005, la construction des bâtiments de Sous-la-Côte offre à Christian la possibilité de s'installer au

travers d'un magasin qui, dans un esprit d'intercommunalité, s'appellera "la Maison du Brevon". Le magasin est inauguré le 20 décembre 2005. Valérie son épouse le rejoint afin de travailler avec lui et permet ainsi de ne pas stopper le service dans les hameaux.

Aujourd'hui Christian et Valérie, au travers de leur deux points de vente, vous proposent des fromages et produits laitiers, fruits et légumes de saison, épicerie fine locale ou régionale, des vins fins et bières artisanales avec un seul souci, la qualité qui passe presque toujours par un approvisionnement en direct auprès des producteurs. Alors n'hésitez pas à aller écouter les bons conseils de Valérie et les citations de Christian qui nous réservent toujours une surprise.



HORAIRES	MATIN 8 ^h 30 - 12 ^h	APRÈS-MIDI 16 ^h - 19 ^h 30
LUNDI	✗	✗
MARDI	✓	✓
MERCREDI	✓	✗
JEUDI	✓	✓
VENDREDI	✓	✓
SAMEDI	✓	✓
DIMANCHE	✓	✗

maisondubrevon@orange.fr

Erratum

Une erreur s'est glissée lors de l'impression de notre dernier bulletin.

Les horaires d'ouverture du salon de coiffure "Un moment à soi" sont les suivants :

Lundi : 14 h - 18 h

Mardi / jeudi : 9 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 19 h

Samedi : 9 h - 17 h

} en journée continue

Nous adressons toutes nos excuses à Marlène.

Tradition : l'emmontagnée à l'alpage du Sciard

Dimanche 7 juin, dès 7 h 30, Jean-Rémi Chevallet et son troupeau de brebis sont partis à pied du chef-lieu de Vailly pour la traditionnelle montée en alpage, plus connue sous le terme savoyard "d'emmontagnée".

Désireux de faire découvrir ce moment particulier de l'année, il a pris la direction de l'alpage du Sciard accompagné d'une cinquantaine de volontaires.

A l'arrivée, le Comité des fêtes accueillait tout le monde pour l'apéritif. Puis, près de 120 convives se sont retrouvés dans la grange du chalet pour déguster le méchoui préparé par Kyo, du restaurant "au Brevon", aidé de plusieurs bénévoles et amis de Jean-Rémi.

Ce fût une très bonne occasion de partager un agréable moment de convivialité. Le troupeau restera désormais quelques jours au Sciard, avant de monter pour tout l'été à l'alpage de Niffлон.



Les conseils jardinage de Sylvain

Que faire au jardin ?

Voilà l'été, fini de travailler la terre, on va enfin pouvoir récolter les fruits de notre labeur ... mais attention ! D'autres ont eu la même idée : vous avez dû les remarquer, ces bêtes gluantes qui profitent de la tombée de la nuit pour dévorer vos salades ... je parle des limaces bien entendu ! Organisez-vous et luttez !

Je ne ferai pas ici de publicité pour les produits vendus dans le commerce qui, même s'ils se déclarent "bio", représentent tout de même un risque d'être ingérés par les enfants et les animaux.

Voici deux méthodes simples et peu coûteuses :

- aux amateurs de bière : enterrer des pots à confiture au ras du sol dans votre potager, près des plantations sensibles aux attaques. Mettez un fond (2 -3 cm) de bière (la moins chère, les limaces ne sont pas regardantes). Dès le lendemain vous constaterez le résultat : les limaces adorent cette boisson gazeuse et se noient dedans ! Un peu barbare, mais il faut savoir ce que l'on veut.

- autre méthode, moins violente : disposer des planches sur votre terrain à proximité du potager ou dans les allées. Les limaces se mettront à l'abri au frais et vous n'aurez plus qu'à les "cueillir" et les

emmener plus loin. Évitez juste de les envoyer chez le voisin ...

A cette époque de l'année, un grand soin doit être apporté aux arrosages et aux appoints d'engrais. Privilégiez les engrais organiques du commerce : en granulés, ils sont faciles à appliquer. Il suffit d'en saupoudrer un peu au pied des légumes, des fleurs, de gratter en surface pour l'incorporer. Vous en trouverez un très bon à deux pas de Vailly, en jardinerie. Pour donner un coup de fouet à vos légumes achetez ou confectionnez votre propre purin d'orties (1 kg d'orties dans 10 litres d'eau pendant 10 jours). Il sera ensuite dilué à 10 % (1 litre de purin pour 9 litres d'eau). Utilisé en arrosage, cet engrais naturel va apporter de l'azote et du fer aux plantes qui renforceront tiges et feuilles. Très utile pour le démarrage des plants de tomates, il faut toutefois l'utiliser avec prudence (3 arrosages) puisqu'ensuite il ne favorisera pas le fruit.

N'oubliez pas que les légumes feuille (laitues, poireaux, épinards) raffolent du purin d'ortie.

Excellente saison au jardin à tous !

Les événements



Ce qui s'est passé dans notre commune...

7 février	Loto de l'Association sportive scolaire : des résultats encourageants qui permettent de financer les activités culturelles et sportives des enfants
21 février	Soirée carnaval organisée par le Comité des fêtes
29 mars	Vente de gâteaux organisée par l'Association sportive scolaire
25 et 26 avril	Vogue de la Saint Georges organisée par l'Union Instrumentale 
8 mai	Commémoration du 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale
9 mai	Vente de fleurs de l'Association sportive scolaire
9 mai	Festival des musiques de la Vallée d'Aulps et du Val d'Hermone organisé par l'Union Instrumentale à Bellevaux Passage du tour cycliste du Chablais 
16 et 17 mai	Dans le cadre des journées européennes des moulins et du patrimoine meunier, visites du moulin de Léré
24 mai	Trails de la vallée du Brevon.
6 juin	Gala de fin d'année de la MJC du Brevon à Lullin
7 juin	"Qu'est-ce qui rend ivre la forêt du Brevon ?" Dans le cadre des rendez-vous Géopark, balade accompagnée, atelier randocroquis et lecture de paysages.
7 juin	Emmontagnée et repas à l'alpage du Sciard avec le troupeau de brebis de Jean-Rémi Chevallet
13 juin	Journée de nettoyage des sentiers de la commune : merci à tous pour votre participation !
18 juin	Passage du rallye historique de la 26^e coupe des Alpes
20 juin	Kermesse de l'école maternelle organisée par l'APE du Val d'Hermone à Pimberty.
26 juin	Fête de fin d'année de l'école élémentaire
27 juin	Fête de la musique au hameau de La Côte. Apéritif concert avec l'Union Instrumentale.
1 ^{er} juillet	Audition de fin d'année de l'école de musique du Brevon
14 juillet	Célébration de la Fête nationale. Concert de l'Union Instrumentale dans la cour de l'école élémentaire, suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité et d'un bal populaire.

Les événements

À vos agendas !!! Voici les prochains rendez-vous...

du 9 juillet au 13 août	de 17 h 30 à 19 h 30 (tous les jeudis) : Visite des Moulins de la Vallée du Brevon. Venez découvrir le moulin à huile d'Anatole à Lullin et le moulin à farine de Léré à Vailly. RDV à l'Office de Tourisme des Alpes du Léman - Bureau de Lullin.
du 15 juillet au 19 août	Visite du parc nordique et de ses chiens de traîneaux tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h. Traîneaux Passion - Parc Nordique Les Plagnes Tél. 04 50 73 76 05
17 juillet	Dans le cadre des stages d'été de la MJC du Brevon, théâtre d'improvisation pour les plus de 16 ans avec Loïc Gervais à la salle des fêtes
18 et 19 juillet	Fête de la Buchille organisée par le Comité des fêtes. Nouvelle formule cette année le samedi soir avec le spectacle de l'humoriste savoyard "Jean Michel Mattéi". Renseignements auprès des membres de l'association. Billetterie : commerces de Vailly, offices de tourisme de Bellevaux - Lullin et sur place
20 juillet	Don du sang à la caserne des pompiers de Lullin - 17 h -19 h 30
10 août	Don du sang à la salle des fêtes de Bellevaux - 17 h -19 h 30
12 et 13 août	Stage de vannerie animé par Suzanne Nazaire à la salle des fêtes de Vailly. Renseignements et inscriptions au 06 42 35 48 70
15 août	Pèlerinage à la chapelle d'Hermone
30 août	Dès 13 h 30, concours de pétanque organisée par le Comité des fêtes de Vailly. Profit reversé au Téléthon. Buvette et petite restauration sur place
31 août	Passage de la course cyclo sportive de la Haute route des Dolomites
4 septembre	66 ^e Rallye National Mont-Blanc - Morzine & VHC : passage au hameau de "Chez Marphoz "». Buvette tenue par l'APE du Val d'Hermone
5 septembre	Inscriptions MJC du Brevon, et premier forum des associations de la vallée à la salle des fêtes de Bellevaux
19 et 20 septembre	Journées européennes du patrimoine
24 octobre	Vente de fleurs pour la Toussaint de l'Association sportive scolaire
24 novembre	L'Union Instrumentale fêtera sainte Cécile, patronne des musiciens.
29 novembre	Repas des plus de 65 ans à la salle des fêtes, organisé par le CCAS et la municipalité.



Infos pratiques

Crèche "les Bout'chou du Brevon"

Horaires d'ouverture

- tous les jours de 7 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h à 18 h.

Fermeture

- samedi et dimanche
- les jours fériés
- tout le mois d'août
- une semaine entre Noël et Nouvel An
- la deuxième semaine des vacances scolaires de printemps.

Contact :

Tél. 04 50 73 19 17

mail : boutchoudubrevon@orange.fr



Assistants maternelle agréées

Informations sur www.vailly74.fr

A.D.M.R. Vallée du Brevon

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Alexandra MERCIER-GALLAY, secrétaire, au 04 50 73 97 17 (Téléphone/Fax - répondeur en cas d'absence) ou envoyer un mail à l'adresse suivante : admr.brevon@orange.fr

Permanences

Lundi..... 8 h 30 - 11 h 30

Mardi..... 8 h 30 - 11 h 30

Jeudi..... 8 h 30 - 11 h 30

Vendredi..... 13 h 30 - 16 h 30

ou écrire à l'adresse suivante :

A.D.M.R. Vallée du Brevon - Maison des Services

Bâtiment "Le Sureau" - Sous La Côte - 74470 VAILLY



Cimetière : pensez à renouveler vos concessions

Plusieurs concessions au cimetière arrivent à échéance et celles établies en 1985 et avant sont principalement concernées. Merci de prendre contact avec la mairie pour confirmer ou infirmer les renouvellements.

Déchetterie des Plagnes

Horaires d'ouverture :

Mardi..... 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Jeudi..... 8 h 30 - 12 h

Samedi..... 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le service Environnement de la Communauté de communes du Haut-Chablais (04 50 72 91 83).